

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

AFER PATRIMOINE

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Commercialisateur : **ABEILLE VIEIABEILLE EPARGNE RETRAITE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Afer Patrimoine

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
FR0010094789	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	500 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance-vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%.

Indicateur de référence

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion vise à proposer un portefeuille flexible, grâce à une gestion active et discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux qui composent l'univers de gestion.

La construction du portefeuille du FCP repose sur une allocation stratégique ajustée dynamiquement selon les régimes de marchés. Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur des calculs d'anticipations de la volatilité ainsi que sur des hypothèses de rendement de chacune des classes d'actifs.

Le portefeuille sera ainsi géré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'expositions géographiques.

A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé en directe ou au travers d'OPC :

- o Entre 0% et 50% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- o Entre 50% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- d'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- des anticipations de volatilité réalisée du FCP.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, réduire l'exposition au risque du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de l'actif risqué, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Le portefeuille aura recours à différents types d'instruments financiers. Concernant la sélection des titres vifs, le gérant appliquera les processus de sélection de titres suivants :

Titres « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant se positionnera acheteur des secteurs qu'il estimera approprié à la réalisation de l'objectif de gestion du portefeuille ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Titres « emprunts d'états et crédit » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM sera comprise entre -2 et +10.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 50% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 50% de son actif net en actions cotées ou titres donnant, directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de votes de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des actions cotées ou titres donnant accès au capital, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, est de 35% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinées issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en toutes devises.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 50% et 100% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créances et instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, est de 65% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créances négociables
- EMTN non structurées
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor
- Obligations callables
- Obligations puttables

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinés issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Le FCP pourra investir dans des titres notés High Yield (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) dans la limite de 50% de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage (dans la limite de 10% de l'actif net)

- Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps :
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) et Total Return Swap (TRS) (sur indices et sur single-name)

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 50% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion à adapter en fonction de chaque fonds :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à hauteur 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) à hauteur de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

- Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP
- Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent dans le prospectus à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunt de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau de l'effet de levier indicatif du FCP est de 200%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera à hauteur de cette exposition. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut être exposé à des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

La valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser en raison des investissements qui peuvent être réalisés sur des titres peu liquides. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions de marché du moment.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

03/10/2022 :

Changement charte graphique.

15/11/2022 :

Correction méthode comptable.

31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS

01/09/2023 :

Mise à jour de la documentation réglementaire : modification DIC PRIIPS, ajout d'un avertissement sur les gates + modification de calcul de la valeur liquidative.

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé au FCP et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le prospectus du FCP afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :
« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP ».
- **Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative** : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : www.afer.fr depuis le 1er septembre 2023.

CHANGEMENT(S) À VENIR

[01/10/2023](#) :

Le prospectus prévoit désormais que les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés (et non plus selon la méthode des intérêts courus).

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet www.fer.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Le Fonds a continué d'être géré avec une volatilité limitée à 5%, s'appuyant pour cela sur un mécanisme d'exposition dynamique à une allocation stratégique.

Sur le dernier trimestre 2022, l'allocation a été renforcée de 31% à 41% fin novembre, le rebond des actions étant de nature à renforcer notre allocation. Au contraire au mois de décembre, nous l'avons désensibilisée à 39%, le regain des tensions obligataires pesant sur les actions.

Le fort rebond des actifs risqués et obligataires de début 2023 amène l'allocation stratégique à se renforcer jusqu'à 53% fin mars, puis 69% fin juin, avec la révision de l'allocation stratégique, moins risquée, avant de redescendre à 46% fin septembre, alors que l'activité économique décroît dans un contexte de taux élevés.

L'allocation stratégique a été donc revue au mois de juin, reflétant mieux nos anticipations économiques et les potentiels de chaque classe d'actifs. Ainsi le poids des actions a été réduit de 10 points à 31%, leur potentiel de performance apparaissant moins évident suite au rebond de début d'année. La répartition est quasi identique entre Eurozone, Etats-Unis et Japon. L'Asie émergente est soldée, le rebond chinois tardant à se manifester. La zone euro est en grande partie allégée, les Etats-Unis dans une moindre mesure, ce pays se montrant plus solide économiquement, et le Japon intègre l'allocation, les effets bénéfiques de la réouverture, la faiblesse de la devise et une politique encore accommodante de la banque centrale jouant en faveur des actions nippones. Les obligations se voient au contraire renforcées, passant de 42% à 69%. La hausse des taux et des spreads en font une zone d'investissement pertinente dans un fonds patrimonial compte tenu du portage que ces obligations génèrent. La dette souveraine est renforcée de 15% à 29%, avec un renforcement des dettes souveraines zone euro et US.

Les obligations crédit Investment Grade passent de 10% à 19%, centrées sur la zone Euro. Le poids des dettes High Yield est en revanche légèrement abaissé de 2pts à 11%, reflétant notre positionnement plus prudent sur les actifs risqués. Les dettes souveraines émergentes en devises dures se voient renforcées de 6pts à 10%, les banques centrales des pays émergents étant dorénavant dans une logique d'assouplissement monétaire. La poche d'actifs de diversifications (fonds long/short et obligations convertibles) est totalement liquidée. Ces diversifications apparaissent moins pertinentes compte tenu des taux monétaires et obligataires.

Poche actions :

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven !») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du Fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

Poche taux :

L'année a été marquée par la continuation du resserrement monétaire des grandes banques centrales afin d'endiguer une inflation mondiale qui est certes sur la pente descendante mais toujours largement au-dessus de la cible des 2%. Les marchés de taux ont donc été (à l'instar de l'année précédente) encore extrêmement volatiles, réagissant aux annonces de hausse et/ou pause des taux directeurs ainsi que de la réduction du bilan des banques centrales (« Quantitative Tightening »). Les taux longs des pays développés ont suivi le mouvement de hausse des taux directeurs mais avec un rythme moins soutenu que ces derniers engendrant ainsi un fort aplatissement des courbes avec pour résultante des courbes de taux inversées sur l'ensemble de la période.

Il est important de souligner que la hausse générale des taux d'intérêt ne s'est pas faite en ligne droite, sans interruption. Le mois de janvier fut par exemple marqué par une baisse conséquente des taux long sous fonds de craintes d'une récession économique. En mars l'annonce de faillite de certaines banques régionales aux Etats-Unis ainsi que le plan de sauvetage de Crédit Suisse a vu grandir les craintes d'une fragilisation du système bancaire en réaction à la remontée brutale des taux provoquant ainsi une baisse de ces derniers. En cette fin d'année 2023 les Banques centrales (et notamment la BCE) semblent avoir atteint ou se diriger vers la fin de la remontée de leurs taux directeurs. Si l'inflation venait cependant à rester sur un plateau élevé, l'accélération de la réduction de leur bilan serait très certainement l'outil monétaire privilégié.

Dans la poche taux nous avons maintenu durant toute la fin d'année 2022 un positionnement de sous-sensibilité aux taux d'intérêt implémentée sur le segment de maturité 5-10 ans. Les taux ne nous paraissaient pas suffisamment en territoire restrictif pour commencer à reconstruire de la durée. Notre approche fut différente sur 2023 : conscients des impacts de cette forte remontée des taux sur l'économie mondiale nous nous attendions à ce que les taux restent dans un canal avec pour niveau moyen les 2.50% si on se réfère au taux 10 ans Allemand (taux de référence en Europe). Notre stratégie était donc de rester sous-sensible/neutre en sensibilité lorsque le taux 10 ans Allemand était autour des 2.00% / 2.20% puis d'ajouter graduellement par petites touches de la sensibilité une fois les niveaux de 2.40% / 2.50% atteints. Le dernier mouvement de septembre 2023 (forte hausse des taux provenant des US, où le marché de l'emploi reste très tendu et l'économie résiliente, avec un taux 10 ans Allemand touchant les 3%) nous a incité à terminer l'année avec une sur sensibilité de 0.85 année. Arrivant à la fin du cycle de hausse des taux directeurs, nous privilégions les maturités inférieures à 10 ans qui devraient être moins impactées par une éventuelle accélération de la réduction du bilan des banques centrales.

Le principal moteur de performance a donc été le directionnel sur les taux. Les positionnements visant à tirer des mouvements de taux entre pays de la zone euro auront seulement été initiés début 2023 avec une position d'écartement des taux italiens contre allemands qui aura protégé la poche en mars lors du stress bancaire. Nous avons à partir du milieu du troisième trimestre 2023 ajouter de la sensibilité via la France, l'Espagne et l'Italie mais plus dans un souci de diversification et de portage que d'une vue précise sur les valorisations respectives de ces pays par rapport à l'Allemagne (pays de référence en zone euro).

Performances

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice. Sur la période, la performance du FCP a été de 0,97%.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
AFER PATRIMOINE PART C/D	FR0010094789	30/09/2022	29/09/2023	0,97%	0,00%	533,59 €	538,77 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
AFER PATRIMOINE	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	139 780 310,69	183 678 543,73
AFER PATRIMOINE	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	76 016 551,66	139 002 900,07
AFER PATRIMOINE	OPC	FR0011614239	OFI INVEST ISR CREDIT COURT EURO PART R		40 384 062,56
AFER PATRIMOINE	OBLIGATIONS	IT0005556011	ITALY 3.85% 15/09/2026	30 125 400,00	29 911 800,00
AFER PATRIMOINE	OBLIGATIONS	IT0005557084	ITALY 3.60% 29/09/2025	29 801 700,00	
AFER PATRIMOINE	OBLIGATIONS	IT0004953417	REPUBLIC OF ITALY 4.5% 01/03/2024	29 611 215,00	29 584 665,00
AFER PATRIMOINE	OBLIGATIONS	FR001400FYQ4	FRANCE 2.5% 24/09/2026	29 504 700,00	7 346 550,00
AFER PATRIMOINE	OPC	FR0000979866	GLOBAL SICAV OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	29 435 156,75	15 840 800,30
AFER PATRIMOINE	OPC	FR0010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART XL	24 158 757,60	8 900 505,21
AFER PATRIMOINE	OPC	LU2211182196	CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV	21 656 496,01	9 127 740,83

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie par Règlement général de l'AMF (99% 1 mois).

L'effet de levier indicatif du FCP est de 200%.

Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Afer Patrimoine	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
	4,64%	1,45%	2,20%

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : 28 459 999,41 euros
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : Pas de position au 29/09/2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 95 692 234 euros
- Options : 21 517 960,26 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- BNP PARIBAS SA
- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, Afer Patrimoine n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	<p>Dispositions relatives aux FGV</p> <ul style="list-style-type: none">• Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques.• Méthode :<ul style="list-style-type: none">o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle.o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	<ul style="list-style-type: none">• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ;• l'observation de la politique de gestion des risques ;• la conformité avec les règlements internes ou externes... ;• le suivi des process de gestion. <p>En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Risques réglementaires :<ul style="list-style-type: none">o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	<p>o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs.</p> <p>Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier 	<p>o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : <ul style="list-style-type: none"> o Respect des process extra-financier o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. <p>Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle</p>
Dirigeants	<p>Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> o croissance des actifs ; o parts de marché ; o amélioration du mix produit ; o diversification produits ; o diversifications géographique... • Respect des valeurs du groupe • Critères RSE • Image, notoriété... 	<p>Evaluation ad hoc (360 ou autre)</p> <p>Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.</p>
Resp. fonctions de contrôle	<p>Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.</p>	<p>Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.</p>
Les commerciaux	<p>Collecte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients... 	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	<p>Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.</p> <p>Pour les autres :</p> <p>Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	<p>Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus).</p> <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur</p>
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	<p>La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois.</p> <p>Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.</p>

Malus	<p>Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Comportement frauduleux ou erreur grave ; o Non- respect des limites de risques ; o Non-respect des process ; o Départ de la personne. <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.</p>
-------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Afer Patrimoine n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Afer Patrimoine ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement AFER PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023
Fonds Commun de Placement
AFER PATRIMOINE
22, rue Vernier - 75017 Paris

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre. KPMG S.A.

société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. (« private company limited by guarantee »).

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement AFER PATRIMOINE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Séverine Ernest
Associée

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	286 309 024,20	312 174 748,23
Actions et valeurs assimilées	6 032 435,29	9 672 632,13
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	6 032 435,29	9 672 632,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	72 259 914,07	11 355 033,35
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	72 259 914,07	11 355 033,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	9 949 766,32	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	9 949 766,32	-
Titres de créances négociables	9 949 766,32	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	195 941 212,35	289 568 954,14
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	195 941 212,35	289 568 954,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	2 125 696,17	1 578 128,61
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 125 696,17	1 578 128,61
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	45 156 660,18	17 277 385,20
Opérations de change à terme de devises	28 459 999,41	16 084 690,39
Autres	16 696 660,77	1 192 694,81
Comptes financiers	370 741,73	21 079 561,68
Liquidités	370 741,73	21 079 561,68
Total de l'actif	331 836 426,11	350 531 695,11

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	306 501 682,44	339 522 380,31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	4 891 408,14
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 801 558,09	-10 247 072,03
Résultat de l'exercice (a, b)	-644 175,23	-2 112 512,42
Total des capitaux propres	300 055 949,12	332 054 204,00
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	1 969 656,68	1 537 011,70
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 969 656,68	1 537 011,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 969 656,68	1 537 011,70
Autres opérations	-	-
Dettes	28 784 627,26	16 729 652,70
Opérations de change à terme de devises	28 038 821,35	16 398 890,65
Autres	745 805,91	330 762,05
Comptes financiers	1 026 193,05	210 826,71
Concours bancaires courants	1 026 193,05	210 826,71
Emprunts	-	-
Total du passif	331 836 426,11	350 531 695,11

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	197 916 513,08	-
ACTIONS	2 972 892,56	-
VENTE - FUTURE - RUSSEL EMINI	2 972 892,56	-
TAUX	194 943 620,52	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	9 262 080,00	-
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	109 730,00	-
VENTE - FUTURE - US 10Y ULTRA	18 756 198,35	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.50 - 2024.09	36 755 903,31	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.75 - 2021-09	123 228 125,74	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.50 - 2024-06	6 831 583,12	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	209 889 565,77	148 400 018,58
ACTIONS	4 872 385,97	60 123 513,50
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	378 360,00	-
ACHAT - FUTURE - S&P 500 EMINI	4 494 025,97	-
- OPTION - Marche a terme conditionnel	-	60 123 513,50
TAUX	205 017 179,80	88 276 505,08
- FUTURE - Marche a terme ferme	-	88 276 505,08
ACHAT - FUTURE - EURO BUXL	122 360,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	13 677 841,83	-
ACHAT - FUTURE - US 2Y NOTE	41 547 366,21	-
ACHAT - FUTURE - US ULTRA BOND 30Y	4 371 959,86	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.25 - 2024-06	7 947 729,09	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.625 - 2024-09	137 349 922,81	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	122 992,06	22 539,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	451 013,67	830 532,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 368 927,84	462 766,92
Produits sur titres de créances	466 410,19	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 409 343,76	1 315 838,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	96 189,25	38 509,36
Autres charges financières	-	18 474,44
Total (II)	96 189,25	56 983,80
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 313 154,51	1 258 854,72
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 027 765,47	3 472 339,45
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-714 610,96	-2 213 484,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	70 435,73	100 972,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-644 175,23	-2 112 512,42

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,95% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 2,00 % TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues sur les sélections des OPC investis seront directement reversées au bénéfice du fonds commun de placement.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	332 054 204,00	396 754 399,76
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 299 544,16	1 008 125,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-37 670 921,47	-37 531 343,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 107 680,41	5 112 193,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 846 068,62	-21 511 088,64
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 223 456,76	9 841 964,71
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-11 957 119,51	-7 575 618,02
Frais de transaction	-337 453,02	-187 366,82
Différences de change	-1 533 957,06	6 371 023,74
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 546 776,99	-15 891 579,79
Différence d'estimation exercice N	-3 354 826,26	
Différence d'estimation exercice N - 1	-15 901 603,25	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-115 582,56	-599 717,76
Différence d'estimation exercice N	249 047,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	364 629,56	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-522 651,92
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-714 610,96	-2 213 484,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-1 000 652,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	300 055 949,12	332 054 204,00

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	72 259 914,07	24,08
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	72 259 914,07	24,08
Titres de créances	9 949 766,32	3,32
Les titres négociables à court terme	4 967 040,08	1,66
Les titres négociables à moyen terme	4 982 726,24	1,66
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	399 960 800,31	133,30
Actions	7 845 278,54	2,61
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	72 259 914,07	24,08	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	9 949 766,32	3,32	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	370 741,73	0,12
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 026 193,05	0,34
Hors-bilan								
Opérations de couverture	28 128 008,35	9,37	-	-	166 815 612,16	55,59	-	-
Autres opérations	59 719 527,90	19,90	-	-	145 297 651,90	48,42	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	68 716,20	0,02	54 915 476,81	18,30	4 666 289,70	1,56	12 609 431,36	4,20
Titres de créances	9 949 766,32	3,32	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	370 741,73	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 026 193,05	0,34	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	166 815 612,16	55,59	-	-	-	-	28 128 008,35	9,37
Autres opérations	-	-	145 297 651,90	48,42	41 547 366,21	13,85	-	-	18 172 161,68	6,06

Répartition par devise

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	101 577,84	0,03	1 291 021,42	0,43	1 513 591,18	0,50
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	7 635 468,16	2,54	6 076 949,66	2,03	186 305,79	0,06	3 784 985,99	1,26
Comptes financiers	-	-	1 049,19	0,00	50 394,51	0,02	319 298,03	0,11
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	7 216 228,99	2,40	2 170 651,82	0,72	2 930 209,67	0,98	-	-
Comptes financiers	230 987,63	0,08	-	-	-	-	135 081,87	0,05

Répartition par devise (suite)

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	188 544 703,07	62,84	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	195 711 003,95	65,22	-	-	-	-	13 677 841,83	4,56

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	16 213 842,84
Contrepartie vente à terme de devises	12 246 156,57
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 316 562,49
Vente à règlement différé	15 376 020,88
Coupons à recevoir	4 077,40
Total créances	45 156 660,18
Dettes	
Vente à terme de devises	-12 317 090,48
Contrepartie achat à terme de devises	-15 721 730,87
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-231 690,82
Collatéral espèces reçu	-280 000,00
Provision commission de mouvement	-21 715,09
Achat à règlement différé	-212 400,00
Total dettes	-28 784 627,26
Total	16 372 032,92

Souscriptions rachats

Parts émises	4 258,0000
Parts rachetées	69 630,1256

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	12 049,67

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	1,00	1 412 040,71	1 412 040,71
FRO000979866	OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	128 636,00	108,54	13 962 151,44
FRO011869163	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I	403,00	9 992,58	4 027 009,74
FRO010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON I	808,00	18 994,16	15 347 281,28
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	18 615,00	1 288,00	23 976 120,00
FRO011614239	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	21 467,00	1 074,32	23 062 427,44
FRO010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	1 950,00	9 972,38	19 446 141,00
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	9 641,00	1 065,80	10 275 377,80
	<i>Sous-total</i>			<i>111 508 549,41</i>

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-644 175,23	-2 112 512,42
Total	-644 175,23	-2 112 512,42
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-644 175,23	-2 112 512,42
Total	-644 175,23	-2 112 512,42
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	556 920,5802	622 292,7058
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	5 892 060,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 801 558,09	-10 247 072,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-1 000 652,54
Total	-5 801 558,09	-5 355 663,88
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 801 558,09	-5 355 663,88
Total	-5 801 558,09	-5 355 663,88
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	556 920,5802	622 292,7058
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	300 055 949,12	332 054 204,00	396 754 399,76	433 206 665,62	507 000 541,43
Nombre de titres					
Parts	556 920,5802	622 292,7058	687 178,3236	773 971,5953	833 574,0467
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	538,77	533,59	577,36	559,71	608,22
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	2,33	0,78	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	0,48	3,09	3,57
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	0,04
Capitalisation unitaire					
en EUR	-11,57	-12,00	-	-11,37	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			6 032 435,29	2,01
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 032 435,29	2,01
ABB LTD-NOM	CHF	1 056,00	35 761,50	0,01
AENA SME SA	EUR	204,00	29 090,40	0,01
AIR LIQUIDE	EUR	767,00	122 597,28	0,04
ALCON INC	CHF	435,00	31 860,93	0,01
ANTOFAGASTA PLC	GBP	1 808,00	29 900,58	0,01
ASSA ABLOY AB	SEK	1 367,00	28 308,58	0,01
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	3 320,00	64 291,80	0,02
ASTRAZENECA PLC	GBP	784,00	100 508,19	0,03
BEIERSDORF	EUR	651,00	79 519,65	0,03
BUNZL	GBP	902,00	30 551,95	0,01
CARLSBERG B	DKK	539,00	64 431,35	0,02
CARREFOUR SA	EUR	2 439,00	39 719,12	0,01
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	1 000,00	29 070,00	0,01
COLOPLAST B	DKK	630,00	63 160,52	0,02
COMPASS GROUP PLC	GBP	1 053,00	24 388,71	0,01
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	589,00	33 120,46	0,01
DANONE SA	EUR	1 123,00	58 687,98	0,02
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 847,00	65 189,87	0,02
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	736,00	120 483,20	0,04
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	1 216,00	24 159,49	0,01
DIAGEO	GBP	291,00	10 187,02	0,00
DSM FIRMENICH LTD	EUR	504,00	40 385,52	0,01
E.ON SE	EUR	9 201,00	103 051,20	0,03
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	14 506,00	57 095,62	0,02
ELISA OYJ	EUR	1 018,00	44 680,02	0,01
ENDESA	EUR	5 598,00	107 901,45	0,04
ENEL SPA	EUR	7 093,00	41 281,26	0,01
EQUINOR ASA	NOK	2 123,00	66 171,80	0,02
GEBERIT AG-NOM	CHF	148,00	70 137,83	0,02
GENMAB	DKK	51,00	17 152,74	0,01
GIVAUDAN N	CHF	37,00	114 375,10	0,04
GSK PLC	GBP	12 310,00	211 940,90	0,07
HALMA PLC	GBP	691,00	15 474,61	0,01
HENKEL KGAA	EUR	405,00	24 186,60	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	45,00	77 841,00	0,03
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	16 403,00	122 237,71	0,04
IBERDROLA SA	EUR	8 443,00	89 453,59	0,03
INDITEX	EUR	3 418,00	120 621,22	0,04
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	EUR	2 888,00	32 533,32	0,01
JERONIMO MARTINS SGPS SA	EUR	1 275,00	27 106,50	0,01
KERRY GROUP A	EUR	530,00	41 483,67	0,01

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KONE B	EUR	1 049,00	41 876,08	0,01
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	6 702,00	191 141,04	0,06
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	50 771,00	158 354,75	0,05
KUEHNE UND NAGEL INTERNATIONAL AG-NOM	CHF	613,00	165 188,17	0,06
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	238,00	22 631,13	0,01
LOREAL SA	EUR	319,00	125 430,80	0,04
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	114,00	81 669,60	0,03
MERCK KGAA	EUR	505,00	79 865,75	0,03
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	275,00	101 502,50	0,03
NATIONAL GRID PLC	GBP	6 376,00	72 018,88	0,02
NESTLE SA	CHF	1 429,00	153 058,14	0,05
NORDEA BANK ABP	SEK	3 670,00	38 325,62	0,01
NOVARTIS AG-NOM	CHF	1 925,00	186 567,29	0,06
NOVO NORDISK AS	DKK	2 596,00	224 160,44	0,07
NOVOZYMES AS-B	DKK	1 107,00	42 264,03	0,01
ORANGE	EUR	5 181,00	56 265,66	0,02
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	32,00	34 178,93	0,01
PERNOD RICARD	EUR	375,00	59 193,75	0,02
QIAGEN NV	EUR	1 074,00	41 101,98	0,01
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	1 159,00	77 581,91	0,03
RELX PLC	GBP	2 438,00	77 996,89	0,03
ROCHE HOLDING LTD	CHF	635,00	164 199,83	0,05
SAGE GRP	GBP	3 201,00	36 563,88	0,01
SAMPO A	EUR	1 062,00	43 520,76	0,01
SANOFI	EUR	2 090,00	212 093,20	0,07
SAP SE	EUR	470,00	57 725,40	0,02
SGS LTD	CHF	1 123,00	89 302,01	0,03
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	1 069,00	9 066,87	0,00
SWISS PRIME SITE REIT	CHF	482,00	41 777,81	0,01
SWISS RE AG	CHF	339,00	33 012,73	0,01
SWISSCOM N	CHF	124,00	69 671,98	0,02
SYMRISE	EUR	379,00	34 231,28	0,01
TELENOR	NOK	3 283,00	35 406,04	0,01
TESCO PLC	GBP	21 933,00	67 043,76	0,02
TOTAL ENERGIES SE	EUR	1 531,00	95 396,61	0,03
TRYGVESTA	DKK	1 850,00	32 090,32	0,01
UMICORE SA	EUR	516,00	11 584,20	0,00
UNILEVER	EUR	2 555,00	119 791,18	0,04
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	2 566,00	28 109,44	0,01
VODAFONE GROUP	GBP	38 849,00	34 374,69	0,01
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	1 527,00	175 070,55	0,06
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	235,00	101 929,17	0,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées			72 259 914,07	24,08
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			72 259 914,07	24,08
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	69 000,00	44 084,75	0,01
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	700 000,00	687 939,29	0,23
BTF 0% 25/05/2032	EUR	800 049,00	603 780,98	0,20
BTPS 2.15% 01/03/2072	EUR	250 000,00	127 610,03	0,04
BTPS 3.25% 01/03/2038	EUR	20 000,00	16 549,71	0,01
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	EUR	137 537,00	112 770,71	0,04
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	EUR	709 844,00	651 676,51	0,22
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	EUR	360 000,00	269 170,98	0,09
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/06/2032	EUR	480 000,00	359 255,32	0,12
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	EUR	190 000,00	152 160,81	0,05
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	7 000,00	3 018,10	0,00
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	15 602,00	10 397,03	0,00
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	EUR	540 000,00	534 212,93	0,18
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 05/04/2024	EUR	70 000,00	68 716,20	0,02
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	910 000,00	651 496,30	0,22
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026	EUR	310 000,00	285 401,50	0,10
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	EUR	585 500,00	500 169,23	0,17
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.3% 15/10/2027	EUR	99 721,00	95 730,52	0,03
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	EUR	200 000,00	194 990,52	0,06
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	360 000,00	333 138,90	0,11
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.50% 15/08/2046	EUR	120 000,00	110 187,24	0,04
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	EUR	50 000,00	51 849,53	0,02
FERDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2050	EUR	40 000,00	18 270,80	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	40 000,00	31 984,80	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	EUR	10 000,00	4 006,24	0,00
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043	EUR	50 000,00	28 442,80	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/09/2027	EUR	60 000,00	54 154,55	0,02
FRANCE 0% 25/02/2026	EUR	880 000,00	814 976,80	0,27
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	290 000,00	231 327,20	0,08
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	150 000,00	90 733,44	0,03
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	273 805,00	146 536,64	0,05
FRANCE 1% 25/05/2027	EUR	145 326,00	135 157,43	0,05
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	153 462,00	124 139,10	0,04
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	230 000,00	204 805,54	0,07
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	777 556,00	481 772,81	0,16
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	152 035,00	118 519,10	0,04
FRANCE 2.5% 24/09/2026	EUR	22 500 000,00	22 049 656,97	7,35
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	41 150,00	18 947,70	0,01
FRANCE OAT 2.5 05/25/2030	EUR	630 000,00	610 210,50	0,20
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	EUR	78 856,00	37 274,00	0,01
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	110 000,00	84 597,04	0,03
FRENCH REPUBLIC 1.75% 25/05/2066	EUR	47 914,00	28 011,18	0,01
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	EUR	177 914,00	127 800,69	0,04

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GERMANY 0% 15/08/2031	EUR	218 000,00	176 181,06	0,06
IRELAND 0.2% 15/05/2027	EUR	50 000,00	45 095,02	0,02
IRELAND 1.5% 15/05/2050	EUR	30 000,00	19 065,86	0,01
IRISH 0.2% 18/10/2030	EUR	245 000,00	200 117,91	0,07
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	EUR	20 000,00	15 601,92	0,01
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	30 000,00	18 144,43	0,01
ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	EUR	1 960 000,00	1 657 167,51	0,55
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	1 740 000,00	1 610 380,40	0,54
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	550 000,00	545 140,99	0,18
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	169 000,00	159 816,40	0,05
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	55 000,00	50 740,84	0,02
ITALY 3.60% 29/09/2025	EUR	30 000 000,00	29 802 168,13	9,93
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	72 659,00	24 882,75	0,01
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	EUR	420 000,00	386 887,77	0,13
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	37 198,00	31 029,12	0,01
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	249 156,00	140 693,38	0,05
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	EUR	22 871,00	14 609,17	0,00
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	200 000,00	131 071,07	0,04
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	EUR	50 000,00	48 375,34	0,02
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.75% 15/01/2047	EUR	41 638,00	38 968,77	0,01
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	EUR	381 000,00	328 540,11	0,11
KINGDOM OF SPAIN 0.1% 30/04/2031	EUR	850 000,00	651 691,80	0,22
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	269 000,00	128 128,16	0,04
KINGDOM OF SPAIN 1.5% 30/04/2027	EUR	870 000,00	818 916,60	0,27
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	37 000,00	22 206,38	0,01
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	100 000,00	92 730,38	0,03
KINGDOM OF SPAIN 2.75% 31/10/2024	EUR	200 000,00	202 870,08	0,07
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	30 000,00	24 008,91	0,01
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	393 000,00	385 012,62	0,13
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	270 000,00	259 814,58	0,09
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/2037	EUR	24 000,00	24 876,76	0,01
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	EUR	64 000,00	67 469,89	0,02
KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	EUR	10 000,00	11 528,29	0,00
KINGDOM OF SPAIN 5.75% 30/07/2032	EUR	90 000,00	104 130,16	0,03
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	EUR	480 000,00	435 091,20	0,15
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	260 000,00	107 073,20	0,04
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	EUR	40 000,00	32 662,00	0,01
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	510 000,00	422 378,86	0,14
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	130 000,00	105 800,50	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	EUR	246 000,00	193 164,12	0,06
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	EUR	80 000,00	69 624,98	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	EUR	180 000,00	164 408,00	0,05
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	EUR	100 000,00	51 195,69	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	EUR	38 000,00	13 227,02	0,00
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	EUR	30 000,00	27 443,44	0,01

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	EUR	30 000,00	28 092,81	0,01
REPUBLIC OF AUSTRIA 4.15% 15/03/2037	EUR	20 000,00	21 497,09	0,01
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	190 000,00	154 551,97	0,05
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	EUR	430 000,00	249 931,34	0,08
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	EUR	20 000,00	15 584,63	0,01
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	EUR	20 000,00	11 542,46	0,00
REPUBLIC OF ITALY 2.250% 01/09/2036	EUR	40 000,00	30 159,12	0,01
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	165 000,00	103 264,23	0,03
REPUBLIC OF ITALY 2.8% 01/03/2067	EUR	35 000,00	21 656,30	0,01
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	EUR	46 000,00	36 494,26	0,01
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	22 000,00	17 397,94	0,01
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	41 000,00	35 844,87	0,01
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	EUR	108 000,00	103 459,35	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.3% 17/10/2031	EUR	60 000,00	46 955,10	0,02
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	EUR	15 526,00	11 306,62	0,00
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	25 866,00	16 280,28	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	EUR	150 000,00	150 022,93	0,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	1 378,00	1 406,50	0,00
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	67 000,00	38 702,28	0,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			9 949 766,32	3,32
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 949 766,32	3,32
Titres de créances négociables			9 949 766,32	3,32
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS ZCP 30/11/2023	EUR	5 000 000,00	4 967 040,08	1,66
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 02/11/2023	EUR	5 000 000,00	4 982 726,24	1,66
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			195 941 212,35	65,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			195 941 212,35	65,30
AB FCP I FCP SUSTAINABLE US THEMATIC PORTFOLIO FCP	EUR	210 944,429	9 724 538,18	3,24
ALF ALPHA PART C	EUR	13 128,1667	0,00	0,00
AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR FCP	EUR	0,008	0,79	0,00
AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD	EUR	1,00	1 412 040,71	0,47
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	EUR	18 615,00	23 976 120,00	7,99
AVIVA INVESTORS JAPON	EUR	808,00	15 347 281,28	5,11
CANDRIAM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL HIGH YIELD	EUR	10 491,772	10 854 577,48	3,62
CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV	EUR	18 816,85	15 555 889,90	5,18
ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	EUR	340 842,00	1 539 924,16	0,51
ISHARES II PLC ACCUM SHS EUR ETF	EUR	15 680,00	929 353,60	0,31
ISHARES II PLC ISHARES USD HIGH YIELD CORP BD UCITS ETF	EUR	1 612 882,00	6 289 433,36	2,10
ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	EUR	111 091,00	4 491 409,13	1,50

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF	EUR	1 114 577,00	6 904 804,52	2,30
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	EUR	98 312,00	8 767 719,77	2,92
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	EUR	3 177 410,00	13 854 460,82	4,62
MULTI UNITS FRANCE SICAV LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB DR UCI	EUR	13 548,00	5 520 551,23	1,84
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	EUR	128 636,00	13 962 151,44	4,65
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I	EUR	403,00	4 027 009,74	1,34
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	EUR	21 467,00	23 062 427,44	7,69
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	EUR	1 950,00	19 446 141,00	6,48
OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	EUR	9 641,00	10 275 377,80	3,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			156 039,49	0,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			156 039,49	0,05
Appel marge EUR G1	EUR	-270 761,57	-270 761,57	-0,09
Appel marge GBP G1	GBP	45 020,00	51 902,24	0,02
Appel marge JPY G1	JPY	1,00	0,01	0,00
Appel marge USD G1	USD	-10 141,90	-9 579,13	0,00
ED/202406/C/98.25	USD	860,00	50 767,41	0,02
ED/202406/C/98.5	USD	-860,00	-40 613,93	-0,01
EMINI RUSSE 1223	USD	-35,00	121 900,83	0,04
EURO BUND 1223	EUR	-70,00	274 741,57	0,09
EURO BUND 1223	EUR	-2,00	4 960,00	0,00
EURO BUXL 1223	EUR	1,00	-7 160,00	0,00
EURO STOXX 50 1223	EUR	9,00	-7 340,00	0,00
EURO-BTP FU 1223	EUR	-1,00	5 560,00	0,00
LONG GILT 1223	GBP	126,00	-51 902,24	-0,02
S&P 500 EMI 1223	USD	22,00	-192 909,02	-0,06

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SFR/202409/P/94.5	USD	347,00	161 824,09	0,05
SFR/202409/P/94.63	USD	-1 770,00	-1 023 966,94	-0,34
SFR/202409/P/94.75	USD	1 423,00	1 008 028,34	0,34
US 10YR ULTRA T 1223	USD	-178,00	446 011,68	0,15
US 2 YR NOT 0124	USD	217,00	-97 204,93	-0,03
US ULTRA BOND C 1223	USD	39,00	-268 218,92	-0,09
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			45 156 660,18	15,05
Dettes			-28 784 627,26	-9,59
Comptes financiers			-655 451,32	-0,22
ACTIF NET			300 055 949,12	100,00